

# réseau Compostplus

••• Réseau national pour la valorisation des **biodéchets**



LES **BIODÉCHETS**,  
UNE FILIÈRE D'AVENIR.

# LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS, UNE SOLUTION D'AVENIR.

*A l'heure où la valorisation des déchets ménagers représente un enjeu réglementaire, économique et environnemental pour les collectivités, la collecte séparée des biodéchets constitue un des principaux leviers pour optimiser la gestion des déchets. Si ces déchets représentent plus du tiers (36%) des ordures ménagères résiduelles, seule une partie minime du gisement est aujourd'hui collectée séparément en France.*

*Or, non traitée séparément, cette fraction génère des impacts sur l'environnement (lixiviats, gaz à effet de serre), alors que transformée en compost de qualité, elle permet de répondre aux besoins de fertilisation des sols agricoles et d'optimiser le traitement des déchets résiduels. Simple, souple et peu coûteux, ce dispositif a démontré son efficacité pour améliorer les performances de collecte et de traitement des collectivités engagées dans la démarche.*

## > VOUS AVEZ DIT COLLECTE DES BIODÉCHETS ?

La collecte séparée des biodéchets (restes de repas et/ou déchets de jardin selon les collectivités) permet de valoriser la fraction fermentescible des déchets ménagers en compost de haute qualité. Le gisement national de biodéchets des ménages encore mélangés aux ordures ménagères résiduelles s'élève à 6 millions de tonnes.

## > UNE SOLUTION QUI PRÉSENTE DE NOMBREUX AVANTAGES

### Un dispositif simple, qui favorise la responsabilisation de l'usager et le cercle vertueux des bonnes pratiques

- Un principe simple de « retour au sol » : la collecte en vue du compostage est fondée sur une pratique naturelle et ancienne, c'est la seule filière qui permette aux usagers de bénéficier directement du produit issu de leur tri.
- Des outils de pré-collecte pratiques et variés : sac biodégradable, bioseau, mini-conteneur... il existe une solution adaptée à chaque contexte, pour favoriser durablement l'appropriation du geste de tri.
- Une démarche complémentaire au compostage individuel : toutes les collectivités engagées dans la collecte séparée ont mis en place un programme local de prévention, avec des actions de promotion du compostage individuel.

### Un levier pour optimiser les collectes et le traitement, grâce à une approche intégrée

- L'optimisation des collectes des ordures ménagères résiduelles : la collecte séparée des biodéchets permet de réduire le volume des bacs et/ou les fréquences de collecte des OMR (jusqu'à une fois toutes les deux semaines, comme pour les emballages).
- L'optimisation du traitement : traiter les biodéchets séparément permet de réduire le coût de traitement des ordures ménagères résiduelles, ainsi que les nuisances environnementales liées à l'enfouissement (odeurs, lixiviats, émission de méthane). C'est aussi un levier pour augmenter la performance énergétique de l'incinération.

### Des technologies de compostage variées, accessibles et éprouvées

- Plusieurs types de plateformes existent pour transformer la fraction organique en compost, adaptables en fonction de la typologie de l'habitat, de la sensibilité du milieu, des conditions météorologiques...
- Les plateformes de compostage n'exigent pas un niveau élevé de mutualisation, mais peuvent au contraire être réparties sur de nombreux territoires. Ce maillage de proximité permet de réduire à la fois les coûts liés au transport des déchets et les émissions de carbone (gaz à effets de serre).

### Des débouchés fiables et pérennes

- La collecte séparée permet de produire un compost de haute qualité, dépassant les exigences réglementaires et pouvant même être utilisé en agriculture biologique après certification.
- Ce compost répond à un besoin constant des agriculteurs, qui doivent lutter contre la perte de fertilité des sols. Les composts issus de biodéchets bénéficient d'une image favorable, et gagnent la confiance du monde agricole, de même que celle des particuliers.

## Une filière soutenue par les acteurs institutionnels et les associations environnementales

- Dans un récent rapport sur l'utilisation des fonds européens dans les Etats membres concernant la gestion des déchets, la Cour des comptes européenne formule des recommandations majeures, dont le soutien à la collecte séparée des biodéchets. La Cour indique que le tri à la source des déchets est le seul moyen d'obtenir des résultats satisfaisants et en accord avec les politiques de l'UE.
- Les collectes séparées de biodéchets bénéficient du soutien des acteurs institutionnels (ADEME, APCA) et associatifs (France Nature Environnement, CNIID).
- Sous réserve de les réaliser en concertation avec les parties-prenantes locales, les installations de compostage bénéficient d'une acceptabilité sociale supérieure à celle d'autres installations de traitement de déchets (ISDND, usine d'incinération...), du fait de leur dimensionnement modéré et des technologies simples utilisées.

## > LES CONDITIONS D'UNE MISE EN ŒUVRE RÉUSSIE

Déployer efficacement la collecte séparée des biodéchets implique de conduire une réflexion globale sur la gestion des déchets de la collectivité. Il ne s'agit pas d'ajouter une collecte supplémentaire, mais bien de l'intégrer en repensant l'ensemble du schéma global de gestion des déchets.

A cette occasion, le réseau Compostplus recommande de centrer cette nouvelle approche sur l'organique.

## A RETENIR : 5 FACTEURS DE RÉUSSITE

### ✓ L'IMPLICATION DES ÉLUS :

Comme tout changement impactant les services aux usagers, le portage politique constitue un levier essentiel de réussite du projet.

### ✓ LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES-PRENANTES :

Travailler en amont avec les représentants du monde agricole, notamment les Chambres d'agriculture, facilite l'identification des besoins et des synergies possibles pour le déploiement de la filière.

### ✓ LA MISE EN ŒUVRE PROGRESSIVE :

Les changements d'habitudes et de repères exigent du temps et de la souplesse c'est pourquoi il est recommandé de déployer la nouvelle collecte par étapes successives : études préalables, quartiers pilotes, déploiement secteur par secteur.

### ✓ L'ACCOMPAGNEMENT EN COMMUNICATION :

Il s'agit de favoriser l'appropriation du changement par des messages et des outils pédagogiques, associant la proximité et la mise en perspective, et adaptés aux contextes locaux et aux publics visés.

### ✓ LE CHOIX DU MATÉRIEL, EN FONCTION DU TYPE D'HABITAT ET DES PRATIQUES EXISTANTES :

Le bioseau et/ou le sac biodégradable limitent l'espace occupé dans la cuisine par le matériel de pré-collecte, évitent les risques d'odeurs et favorisent le tri.





réseau  
Compostplus

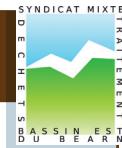
# LE RÉSEAU Compostplus : UN ACTEUR CLÉ AU SERVICE DE LA FILIÈRE BIODÉCHETS.

*Compostplus est un réseau national d'échanges qui rassemble élus et techniciens de collectivités engagées dans la filière de valorisation des biodéchets par voie de collecte séparée. Grâce aux retours d'expériences de ses membres et en collaboration avec de nombreux partenaires, le réseau participe au développement et à la promotion de la filière auprès des pouvoirs publics et des acteurs de l'environnement.*

## > LES OBJECTIFS DE Compostplus

- Apporter une expertise technique et un soutien politique aux collectivités inscrites dans une démarche de valorisation organique.
- Promouvoir la production d'un compost de qualité, grâce à un traitement adapté des biodéchets issus de la collecte séparée, pour pérenniser les débouchés.
- Faciliter la reconnaissance de la filière par les acteurs concernés, et renforcer son acceptabilité.
- Développer l'implication politique locale en faveur de la valorisation de la matière organique.

« Compostplus, UN OUTIL AU SERVICE D'UNE FILIÈRE D'AVENIR »,  
par Marc Jubault-Bregler, Président du réseau et Président du SMTD Bassin Est (64)



### ■ QUEL EST LE RÔLE DU RÉSEAU ?

*La vie du réseau est entièrement animée par les élus et les techniciens des collectivités adhérentes.*

*Son rôle est de faciliter les échanges entre les collectivités, et d'apporter de l'expertise à toutes celles s'interrogeant sur la gestion de l'organique. Le réseau a permis aux collectivités ayant fait le choix de la collecte séparée des biodéchets de mutualiser leurs forces afin de faire reconnaître l'intérêt national de la filière. Aujourd'hui, notre objectif est que cette dernière se développe dans les meilleures conditions afin de pérenniser la valorisation de nos déchets organiques.*

### ■ EN QUOI LA FILIÈRE DES BIODÉCHETS EST-ELLE UNE FILIÈRE D'AVENIR ?

*Cette filière répond parfaitement aux enjeux du développement durable. En effet, elle permet le retour au sol de la matière organique alors que l'INRA observe une perte de fertilité constante des sols français.*

*De plus, elle est moins sensible à l'augmentation du coût de l'énergie, du fait qu'elle mette en œuvre un processus naturel de traitement et que ses principaux débouchés soient l'agriculture locale. Enfin, elle est la seule filière de recyclage qui permette à l'usager de récupérer directement le produit de son tri.*

*Plus qu'une filière d'avenir, la collecte des biodéchets deviendra à terme la collecte principale du service public de gestion des déchets. C'est un véritable bouleversement des habitudes qu'il faudra enclencher pour une gestion plus vertueuse de nos déchets. Certes, la France a pris un certain retard vis-à-vis de ces voisins européens, mais le réseau contribuera à accélérer le démarrage de la filière.*

[www.smtd.info](http://www.smtd.info)

## > LES ACTIONS DU RÉSEAU

- La mutualisation de bonnes pratiques et la capitalisation de connaissances, via notamment une plateforme collaborative.
- La diffusion régulière d'informations sur la filière : newsletter, journées techniques, participation à des colloques...).
- La formation (CNFPT, AgroParisTech...).
- La contribution aux modifications réglementaires et à l'évolution normative.
- La veille technique et réglementaire dans le domaine de la valorisation des biodéchets et de l'usage de compost.
- Le développement de partenariats avec des collectivités et des acteurs institutionnels.
- La mutualisation de marchés pour profiter de tarifs préférentiels : sacs biodégradables, analyses des composts...



## > UN FONCTIONNEMENT PROPICE AUX ÉCHANGES



- Compostplus rassemble 15 collectivités adhérentes, réparties sur tout le territoire métropolitain, et représentant près d'1,3 million d'habitants.
- Chaque collectivité est représentée par un binôme élu et technicien.
- Un ingénieur réseau assure le lien entre l'ensemble des membres, coordonne les actions et gère les projets.
- Le réseau apporte son soutien à toutes les collectivités engagées dans la filière, soit plus d'une centaine en France.

■ Collectivité à compétence collecte et traitement  
● Collectivité de collecte  
▲ Collectivité de traitement

« POURQUOI AVOIR REJOINT Compostplus »,  
par Guillaume Boucherie, directeur du SMICTOM  
des Pays de Vilaine



*Ce que notre collectivité a trouvé avec le réseau Compostplus, c'est avant tout le partage d'expériences. Sur un sujet pionnier et à forts enjeux comme la collecte séparée des biodéchets, le réseau nous apporte un soutien précieux, depuis la réflexion initiale jusqu'à la mise en œuvre opérationnelle.*

*L'un des atouts du réseau, c'est de capitaliser sur les expériences, en s'appuyant sur la diversité de profils des membres. Pour citer un exemple probant, nous avons bénéficié de visites de sites, lors des étapes clés de notre démarche. Ces visites ont permis des échanges entre élus et techniciens, mais aussi entre les riverains d'une installation existante et ceux de notre projet. Ces temps de découverte et de dialogue ont fortement alimenté notre réflexion. Plus tard, nous avons sollicité les conseils du réseau sur l'étude des meilleures offres relatives aux choix des procédés. Cette lecture experte a permis d'identifier des questions clés à préciser avec les candidats.*

*En adhérant au réseau, nous participons à un engagement collectif et structuré en faveur de la filière des biodéchets. À travers les colloques ou les formations, le réseau développe aussi la professionnalisation des agents sur cette thématique. Autant de leviers pour promouvoir cette filière dans un contexte complexe. Pour toutes ces raisons, Compostplus est un véritable outil d'aide à la décision et à l'accompagnement de projet.*

**[www.smictom-paysdevilaine.fr](http://www.smictom-paysdevilaine.fr)**

## Compostplus, ADHÉRENT A L'EUROPEAN COMPOST NETWORK

L'action du Réseau s'inscrit dans un cadre européen, grâce au partenariat avec l'European Compost Network (ECN), association européenne pour le développement de bonnes pratiques pour la filière de compostage et de méthanisation des déchets organiques. Regroupant un grand nombre d'organismes publics et privés à travers toute l'Europe et les principaux experts européens, cette association :

- ✓ contribue fortement aux évolutions réglementaires européennes dans le domaine,
- ✓ participe à des projets de recherche,
- ✓ réalise des études européennes, notamment sur le marché des composts,
- ✓ propose un référentiel de bonnes pratiques pour la filière (compostage et méthanisation).

Fort d'une vision partagée des enjeux de la filière, le réseau Compostplus s'appuie sur l'ECN pour relayer ses engagements et ses propositions au niveau européen.

En savoir plus : [www.compostnetwork.info](http://www.compostnetwork.info)

# 3

réseau  
Compostplus

## LES PRINCIPALES RÉALISATIONS ET LES PROJETS DU RÉSEAU.

*Le réseau Compostplus a pour mission de promouvoir la filière des biodéchets. Il s'implique fortement sur l'évolution réglementaire et normative, et réalise des outils de référence de la filière en collaboration avec l'ADEME.*

### > S'IMPLIQUER DANS L'ÉVOLUTION RÈGLEMENTAIRE ET NORMATIVE

**Le réseau s'engage pour faire évoluer la réglementation et les normes en faveur d'une filière pérenne de valorisation des biodéchets. A ce titre, le réseau participe à de nombreuses instances de réflexion et de décision :**

- Avis et consultations réglementaires (Livre Vert sur la gestion des biodéchets dans l'Union Européenne, réglementation européenne End Of Waste, collecte des biodéchets des Gros Producteurs...) et en matière de fiscalité (projet de modulation de la TGAP).
- Participation à la Commission en charge de la révision de la norme NF U44051 sur le compost.
- Révision de l'Eco-label.
- Avis quant à l'évolution du dispositif d'aides ADEME et au cadrage des appels à projet, en lien avec la filière biodéchets.



#### LA CERTIFICATION « AGRICULTURE BIOLOGIQUE » DU COMPOST ISSU DE BIODÉCHETS

Le réseau Compostplus a activement participé, aux côtés des acteurs de la filière, à ce que le compost issu de la collecte séparée des biodéchets puisse obtenir la certification « utilisable en AB ». Le travail de traduction du règlement européen, auquel il a contribué, a été validé en 2012 par la commission réglementation de l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité). Plusieurs collectivités

ont alors suivi l'exemple du Syndicat Centre Hérault (seule collectivité déjà certifiée) et obtenu la certification pour leur compost de biodéchets : le SMICVAL du Libournais Haute-Gironde (33) et Lorient Agglomération (56). De nombreuses autres collectivités devraient être prochainement certifiées. Une marque de confiance et de reconnaissance de la qualité du travail conduit par ces collectivités.

« UNE LOGIQUE DE TERRITOIRE ET UN SIGNAL D'EXCELLENCE »,  
par Alain Marois, Président du SMICVAL du Libournais Haute-Gironde.



*La gestion des déchets du SMICVAL du Libournais Haute-Gironde est indissociable de la collecte séparée des biodéchets. Adoptée dès 2002, elle marque le début d'une politique de gestion globale des déchets, avec la création d'une nouvelle filière de valorisation organique recherchant la production d'un compost de qualité.*

*Pour le SMICVAL, qui couvre un territoire essentiellement rural et largement viticole, cette orientation s'est construite après un long travail d'évaluation des besoins du monde agricole et viticole. A l'époque où la norme NF U 44051 pouvait être remise en cause par les utilisateurs, ces derniers craignant d'utiliser un compost de mauvaise qualité, nous nous sommes engagés dans la valorisation organique avec un objectif qualitatif: analyses multiples et régulières, certification ISO 14 001 de notre site de production...*

*Autant de gages qui ont conduit de nombreuses filières locales, agricoles et horticoles, à nous accorder leur confiance : viticulture, culture de l'asperge, pépinières.*

*La certification «Amendement organique utilisable en Agriculture Biologique» pour notre compost de biodéchets triés à la source vient couronner ce travail et appuie notre message à deux niveaux. Elle induit un geste vertueux auprès du grand public : les habitants adhèrent d'autant plus à la collecte séparée*

*qu'ils en voient le bénéfice. Et elle est un gage de confiance de plus pour nos clients les plus exigeants, dont les viticulteurs en agriculture biologique font partie.*

*Avec cette certification, le SMICVAL du Libournais Haute Gironde a acquis une reconnaissance, au même titre que les autres collectivités précurseurs du réseau Compostplus. Aujourd'hui, notre légitimité est ancrée dans la pratique et dans notre aptitude à présenter des résultats concrets. Ce pragmatisme nous pousse aussi à nous garder des « querelles de filières » : les choix du SMICVAL correspondent à son contexte. Quand le besoin est avéré, il faut s'engager pleinement dans la démarche : le Réseau Compostplus est alors un soutien précieux.*

**[www.smicval.fr](http://www.smicval.fr)**

## > RÉALISER LES OUTILS DE RÉFÉRENCE DE LA FILIÈRE, AVEC LE SOUTIEN DE L'ADEME

**Le réseau travaille à la réalisation de trois outils de référence destinés aux collectivités.**

- Un guide méthodologique à destination des élus et des techniciens**

Ce document complet sera conçu pour accompagner les collectivités dans la réflexion, la mise en œuvre et l'optimisation de la filière. Il présentera les bien fondés de la collecte séparée des biodéchets, ses modalités de mise en œuvre, et proposera un cadre de suivi ainsi que des pistes concrètes d'optimisation.

- Un référentiel qualité pour les installations de compostage**

Ce référentiel, attendu par les acteurs de la filière, offrira un pallier intermédiaire entre la norme NF U44051, valable pour tous les composts issus de déchets, et la certification « AB », réservée au compost issu de biodéchets triés à la source. Il permettra de diffuser les bonnes pratiques, en vue de développer une filière de compost qui soit pérenne et reconnue par le monde agricole. Il comprendra la définition des critères de la qualité du process et du produit ainsi que l'élaboration d'un système de management de la qualité inspiré de la norme ISO 9001.

- Un observatoire de la filière**

Cet outil identifiera les indicateurs clés : niveau de service, performance et coût de gestion des déchets. Il permettra également de suivre les tendances en cette matière, d'alimenter les données de l'ADEME et de comparer les collectivités entre elles.

« AVEC LE RÉSEAU COMPOSTPLUS,  
L'ADEME S'APPUIE SUR LE RETOUR D'EXPÉRIENCE DE COLLECTIVITÉS ENGAGÉES  
DANS UNE POLITIQUE PRIORITAIRE DE GESTION DES BIODÉCHETS »  
par Marc Cheverry, Chef du service Prévention et Gestion des déchets à l'ADEME



*L'intérêt du réseau Compostplus pour l'ADEME repose sur le partage d'expérience de collectivités concrètement et fortement engagées dans la collecte séparée des biodéchets. C'est un excellent moyen de confronter le point de vue de l'ADEME avec celui des élus et techniciens qui mettent en œuvre cette politique prioritaire soutenue par l'ADEME.*

*L'ADEME et le réseau entretiennent ainsi des liens étroits, quasiment depuis la naissance de Compostplus. Ces liens se traduisent par une participation à leurs réunions à leur demande, l'association de représentants du réseau à nos études, en les intégrant par exemple au comité de pilotage du benchmark sur la prévention et la collecte sélective des biodéchets en Europe. Nous sollicitons également les membres de Compostplus pour témoigner dans nos colloques, à l'image de celui de juin 2013, dédié à la prévention et à la gestion des déchets.*

*Par ailleurs, l'ADEME soutient financièrement depuis 2012 un programme de travail comprenant la rédaction d'un guide méthodologique de mise en œuvre de la collecte séparée des biodéchets, l'élaboration d'un référentiel qualité et la mise en place de l'observatoire de la filière.*

*En jouant un rôle de pionniers, le réseau et ses collectivités sont autant de relais pour mieux comprendre les atouts et les pistes d'amélioration de la filière, pour partager les bonnes pratiques et pour mobiliser d'autres collectivités.*

**[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)**



# REPÈRES

réseau  
Compostplus

*La collecte séparée des biodéchets fait l'objet de beaucoup d'idées reçues : elle serait couteuse, compliquée à mettre en place, mal perçue par les usagers... La preuve du contraire en quelques points.*

## LA DÉFINITION DES BIODÉCHETS

**[ Fraction fermentescible des déchets ménagers : déchets alimentaires, déchets de jardin, papiers et cartons. ]**

## > LE RÉSEAU Compostplus EN QUELQUES CHIFFRES

- 1 340 000 habitants, 15 collectivités membres.
- 32000 tonnes de compost / an.
- Un taux de captage allant de 25 à 70 kg pour les déchets de cuisine seuls et de 100 à 250 kg pour les déchets de jardin en mélange avec les déchets de cuisine.

## > LES BIODÉCHETS ET LA FRACTION ORGANIQUE

- Les biodéchets représentent 36% des ordures ménagères résiduelles, soit 132kg / hab / an.
- A ce jour, seuls 18kg /hab /an sont collectés.
- Un foyer moyen (2,3 personnes) produit en France près de 300 kg de biodéchets /an.
- En France, seuls 3% des foyers bénéficient de la collecte séparée des biodéchets (36% avec la collecte des déchets de jardin), contre 60% en Allemagne et 80% en Autriche.

FLUX	PERFORMANCES ACTUELLES KG/HAB/AN	GISEMENT ENCORE VALORISABLE KG/HAB/AN	MARGE DE PROGRESSION
Emballages ménagers recyclables	46	41	+91%
Verre	29	19	+65%
Biodéchets	18	132	<b>+733%</b>

## > LA COLLECTE SÉPARÉE DES BIODÉCHETS : LEVIER DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET ÉCONOMIQUE

La valorisation des biodéchets constitue un levier pour augmenter le taux de valorisation des collectivités. Les performances des collectivités engagées sont bien supérieures à la moyenne nationale et ont déjà dépassé les objectifs 2015 du Grenelle fixés à 45 % de valorisation matière :

- **Moyenne des adhérents au réseau** : 51% de taux de valorisation en 2012.

Les coûts pour ces collectivités sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale (+10%) mais sont comparables à ceux d'autres filières de gestion de l'organique. Ils correspondent à des niveaux de service souvent exemplaires (ex : maillage des déchèteries, collectes en porte-à-porte, certifications ISO...).

Le compost issu de la collecte séparée répond à un besoin constant du monde agricole. Il est vendu à différents prix, en fonction du conditionnement, de la granulométrie et des labels de qualités obtenus (de 10 à 70€/tonne).

## > LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

- Directive Cadre Déchets de l'Union Européenne, 2008 : « Il importe, conformément à la hiérarchie des déchets et aux fins d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant de l'élimination des déchets dans les décharges, de faciliter la collecte séparée des biodéchets et leur traitement approprié afin de produire du compost et d'autres matières ne présentant aucun risque pour l'environnement. »

- La loi Grenelle I du 3 aout 2009 (art. 46) stipule qu'il convient d'améliorer la gestion des biodéchets dans un cadre de cohérence national, favorisant d'abord la gestion de proximité, puis encourageant la collecte séparée, en vue d'un traitement par compostage ou méthanisation, et particulièrement ceux des gros producteurs, pour assurer la qualité environnementale, sanitaire et agronomique des composts et la traçabilité de leur retour au sol. La loi fixe également un objectif de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 45% en 2015.
- Obligation de valorisation des biodéchets des gros producteurs.

## > DES DISPOSITIFS DE PRÉCOLLECTE SIMPLES ET PRATIQUES

Les biodéchets peuvent être collectés dans différents contenants, adaptés à l'habitat : bioseau, sac biodégradable, conteneur spécifique.

Les consignes de tri s'adaptent au contexte local. Elles peuvent inclure uniquement les déchets alimentaires (dont les déchets carnés, difficiles à gérer avec le compostage individuel), mais aussi les déchets de jardin et les papiers/cartons.

## > DES INSTALLATIONS ACCESSIBLES, UN MAILLAGE TERRITORIAL

Les plateformes de compostage dédiées aux biodéchets n'exigent pas de technologies complexes.

Leur taille varie de 2 000 à 20 000 tonnes de capacité annuelle, en fonction du maillage territorial choisi par la collectivité et des solutions techniques retenues.

- **Investissement moyen** : de 300 à 600€ d'investissement/tonne de capacité annuelle.

## > PRIORITÉ À LA QUALITÉ

Seul le tri à la source des biodéchets rend possible la certification du compost de biodéchets « utilisable en AB ». Les conclusions de l'étude européenne des composts réalisée dans le cadre du projet « End of Waste » du Joint Research Center (JRC) pour la sortie du statut déchets des matières biodégradables indiquent clairement que la filière de compostage de biodéchets en collecte séparée présente les meilleures garanties pour la production d'un compost de qualité. A ce titre, ce compost peut largement anticiper un éventuel durcissement de la législation.

Les excellents résultats en terme de qualité ont permis de fidéliser la clientèle et le compost vient aujourd'hui à manquer pour satisfaire la demande.

## > DES DÉBOUCHÉS FIABLES

80% du gisement est revendu à l'agriculture, et 20% aux particuliers, formulateurs ou horticulteurs. Beaucoup de collectivités le redistribuent aussi gratuitement aux usagers.

« QUALITÉ, TRAÇABILITÉ, TRANSPARENCE : LES BASES D'UNE RELATION DE CONFIANCE ENTRE COLLECTIVITÉS ET AGRICULTEURS. LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ET LE RÉSEAU Compostplus S'ENGAGENT »,  
par Didier Marteau, Président de la commission environnement de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture.



*Les Chambres d'agriculture et le réseau Compostplus collaborent pour mettre en place une filière de compostage de qualité.*

*Les Chambres d'agriculture disposent de compétences techniques sur la composition et les usages des amendements organiques, et les collectivités membres du réseau ont besoin de connaître précisément les besoins de la profession agricole. Les agriculteurs quant à eux sont prêts à accepter ces composts sous réserve de garantie de qualité pour préserver leur outil de travail. Nous partageons fondamentalement la même démarche, fondée sur des exigences de traçabilité et de qualité du produit.*

*En triant dès le départ les biodéchets issus des collectes séparées, en appliquant un contrôle qualité tout au long du process et en permettant l'accueil à tout moment des utilisateurs sur les installations de ses membres, le réseau crée les conditions de la confiance avec la profession agricole.*

*C'est pourquoi les Chambres d'Agriculture soutiennent le principe du recyclage de la matière organique issue des biodéchets triés à la source sur les sols. Nous travaillons avec le réseau Compostplus à l'élaboration d'un référentiel qualité garantissant la traçabilité. Il faut conforter une filière de qualité entre collectivités et agriculteurs ».*

**[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)**





# réseau Compostplus

••• Réseau national pour la valorisation des biodéchets

## CONTACT

**Réseau Compostplus**  
Thomas Colin

thomascolin@compostplus.org  
06 64 34 89 63



## RÉFÉRENTS TERRITORIAUX

**Syndicat Centre Hérault (34)**  
Renaud Piquemal

renaudpiquemal@syndicat-centre-herault.org  
04 67 88 18 46

**Lorient Agglomération (56)**  
Odile Robert

orobert@agglo-lorient.fr  
02 97 02 23 41

**Syndicat Départemental de la Nièvre (58)**  
Cécilia Blanc

cecilia.blanc@sieeen.fr  
03 86 59 76 95

**SMICVAL du Libournais Haute-Gironde (33)**  
Nicolas Sénéchau

nicolas.senechau@smicval.fr  
05 57 55 39 79

**Syndicat Mixte de Puisaye (89)**  
Paul Henri Delamour

paul-henri.delamour@smpuisaye.fr  
03 86 74 28 70

**Symideme (59)**  
Jonathan Decottignies

jonathansymideme@orange.fr  
03 20 32 10 20

**Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Bassin Est (64)**  
Patrick Laban

p.laban@smtd.info  
05 59 98 58 32

**SMICTOM des pays de Vilaine (35)**  
Guillaume Boucherie

g.boucherie@smictom-paysdevilaine.fr  
02 99 57 02 50

**Syndicat Mixte du Haut Rhin Secteur 4 (68)**  
Carine Frederich

carine.frederich@sm4.fr  
03.89.82.22.52

**Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées (64)**  
Claire Meurice

c.meurice@agglo-pau.fr  
05.59.14.64.34

**Communauté de communes de Vittel Contrexeville (88)**  
Sophie Pitance

contact@agglo-vittelcontrex.fr  
03.29.08.38.89

**Communauté d'agglomération de Niort (79)**  
Cyril Baumard

cyril.baumard@agglo-niort.fr  
05.49.04.13.49

Crédits photo : Réseau Compostplus / SMICVAL du Libournais Haute-Gironde / Fotolia. Conception : Parneion, Compostplus, Août 2013.

